

16.12.48

No. 17.

-MD.

N o t i c e

à l'intention de Monsieur le Conseiller fédéral Petitpierre.

Ca 109

Hier, après le dîner à la Légation des Etats-Unis d'Amérique, M. le Ministre Vincent m'a parlé d'une démarche qu'il a été chargé de faire auprès du Département Politique et a ajouté que cette démarche était très pénible parce que les Etats-Unis sont décidés à interrompre lentement les relations économiques entre les pays de l'Europe occidentale, d'une part, et l'Union Soviétique et ses satellites d'autre part. Le State Department est de l'avis que la mesure qui s'impose est l'interdiction d'exportation de tous produits qui pourraient servir à renforcer le potentiel de guerre des pays de l'est. Il a remarqué en outre qu'il m'en parlerait aujourd'hui en détail, mais qu'il aimerait bien que l'affaire fût un peu préparée, c'est-à-dire que je ne réponde pas par un non formel puisque ce non formel risque de provoquer une réaction très vive à Washington et des mesures unilatérales à l'égard de la Suisse, tous les autres pays européens ayant d'ores et déjà accepté les suggestions américaines. M. Vincent a traîné l'affaire pendant plus de dix jours parce qu'il se rendait parfaitement compte de la délicatesse de sa démarche.

Il est venu me voir ce matin et, pour ne pas brusquer les choses, il a fait un assez long exposé sur la politique américaine et sur l'absurdité de se préparer à une guerre contre un adversaire potentiel, tout en continuant de le réarmer. J'ai répondu également par un assez long exposé sur la politique traditionnelle de la neutralité suisse et la nécessité pour nous de faire du commerce librement avec tous les pays du monde, ceci étant une des conséquences pratiques de notre politique de neutralité. Je lui ai fait comprendre qu'une convention entre la Suisse et les Etats-Unis dans le sens préconisé par M. Vin-



- 2 -

cent me paraissait exclue, mais que rien n'empêchait le gouvernement de Washington de nous mettre devant un fait accompli en décrétant unilatéralement le blocus des pays de l'est, ce qui nous obligerait, sans doute, à négocier un accord analogue à celui qui a existé entre la Suisse et les Alliés pendant la dernière guerre.

Comme, aux dires de M. Vincent, les Etats-Unis ne sont pas encore prêts à décréter le blocus général, ils hésitent à exercer une certaine pression sur les pays européens qui, pour des raisons sérieuses, ne peuvent pas appliquer sans autre les mesures provisoires envisagées par les Etats-Unis. Il s'agit pratiquement de deux listes de marchandises (A et B) qui, à partir du 1^{er} janvier 1949, ne pourront plus être exportées des Etats-Unis dans les pays de l'est. En ce qui concerne les pays européens, il est évident que les accords bilatéraux devront arriver à échéance avant que cette mesure puisse être appliquée avec la rigueur voulue. Si un pays européen continuait néanmoins son exportation, les Américains considéreraient ce fait comme un geste inamical. Il s'agit donc, à l'avis de M. Vincent, de trouver, pour le moment, une voie qui permettrait à la Suisse, par des mesures internes, d'arrêter, à une date à convenir, toute exportation des produits énumérés dans les listes A et B dans les pays de l'est. La différence entre la liste A et B consiste en ceci que pour la liste A les Américains sont d'avis qu'il est urgent d'arrêter toutes exportations tandis que pour la liste B ils sont disposés à les tolérer encore pendant un certain temps.

J'ai demandé à voir ces listes, et j'ai constaté avec consternation que les deux listes ensemble contiennent plusieurs centaines de positions intéressant vivement la Suisse. J'ai promis de faire examiner ces listes par nos spécialistes pour que nous puissions nous rendre compte de la portée pratique de la demande américaine. J'ai ajouté que j'étais très pessimiste du moment que les marchandises en question

- 3 -

pourraient être des produits auxquels nos partenaires à l'est attachent une grande importance et sans lesquels un accord économique entre la Suisse et ces pays perdrait tout intérêt pour ceux-ci.

A ma question sur le degré d'urgence de l'affaire, M. Vincent a répondu qu'il n'attendait pas notre réponse avant la fin de l'année, mais qu'il prévoyait que des renseignements complémentaires seraient nécessaires. Il est disposé à nous les donner ou à se les procurer à Washington, si nécessaire même après Nouvel An.

A la fin de la conversation, M. Vincent a ajouté que son gouvernement s'intéressait beaucoup à l'interdiction d'exportation d'armes qui préoccupe actuellement le Conseil fédéral. On a très bien compris qu'il existe des divergences de vues et que le délai de trois mois, pendant lequel l'interdiction reste encore en vigueur, est destiné à trouver une formule de compromis. Washington attache une grande importance à ce que cette interdiction soit renouvelée à l'expiration du délai provisoire.

16.12.1948.

Zc.

Copie avec les quatre documents (copie) du State Department
a été envoyée à:
MM. Hotz, Homberger, Kappeler.
21.12.48.